

Communiqué du lundi 26 février 2018**Contre les 14 suppressions de PEEI à l'EREA de
Villeurbanne !****Pour la défense du droit des jeunes déficients
visuels à un enseignement adapté de qualité !**

Le Bureau du CDTHED a pris connaissance de l'annonce de la suppression de l'ensemble des 14 postes de PEEI (Professeurs des Écoles Éducateurs en Internat) à l'EREA (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) de déficients visuels de Villeurbanne d'ici la rentrée 2019, dont la moitié dès la rentrée 2018. Voici le message des enseignants concernés :

« (...) *Petit rappel :*

L'internat éducatif de la Cité Scolaire René Pellet accueille des élèves déficients visuels pour leur permettre de suivre leur scolarité au sein de l'établissement et ainsi de pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté.

L'internat accueille une soixantaine d'élèves qui sont sous la responsabilité de Professeurs des Ecoles Éducateur en Internat (PEEI). L'intérêt pour les élèves était de leur proposer des temps d'études, du soutien scolaire, après les cours avec des enseignants spécialisés, mais aussi de leur proposer des activités adaptées les mercredis ou en soirée (musique, sport, théâtre, soutien scolaire

etc.). Ces enseignants avaient aussi en charge le suivi de la scolarité de l'élève, un lien particulier avec sa famille et ses professeurs. Les PEEI référents participaient aux conseils de classe et aux ESS, pour les élèves scolarisés à la Cité scolaire, mais aussi ceux scolarisés dans d'autres établissements.

Actuellement, nous sommes 14 PEEI pour assurer le suivi de 55 internes, de la primaire jusqu'au lycée.

Nous venons d'apprendre par l'inspection académique que ces postes seraient définitivement supprimés d'ici un an, soit sept postes supprimés à la rentrée 2018, et les sept autres à la rentrée 2019.

Des AED (Assistants d'Éducation) prendront alors en charge l'internat de la sortie des classes jusqu'au réveil. Ces AED sont embauchés en contrats précaires, n'ont pas de réelle formation et ont vocation à partir pour poursuivre des études ou occuper un réel emploi.

Ces décisions restent des CHOIX partagés par l'inspection académique et la direction de l'établissement puisque la nouvelle circulaire concernant ces postes ne stipule pas l'obligation pour les PEEI de ne plus intervenir sur l'internat, comme cela reste le cas dans d'autres EREA.

Il s'agit pour nous de décisions inadaptées aux objectifs éducatifs et pédagogiques poursuivis au sein de notre établissement.

Nombre d'élèves peuvent ainsi, grâce à l'internat et à la spécialisation des PEEI, choisir d'y suivre une scolarité adaptée, d'y apprendre à maîtriser les outils de compensations liés à leur handicap.

Le choix de l'internat que font certaines familles, pourtant domiciliées non loin de l'établissement, témoigne de leur confiance en la qualité du suivi éducatif et scolaire. »

Au travers de ces mesures, c'est le droit des jeunes déficients visuels à un enseignement adapté de qualité qui est remis en cause.

C'est pourquoi le CDTHED soutient pleinement les personnels en grève de l'EREA de Villeurbanne et leur demande légitime de maintien des 14 postes de PEEI.

Pour le CDTHED, le Président : Henri Galy



Contact :

Antenne CDTHED du Rhône
28, rue Michel Servet
69100 Villeurbanne
Tél : 04 78 85 75 87 ou 06 84 77 27 79
Courriel : OlivierMalecki@orange.fr

Site : <http://www.cdthed.fr>
Facebook : <https://www.facebook.com/cdthed>
Twitter : <http://www.twitter.com/CdthedHandicap>